

Challenge club : « Dynamique féminine »

Règlement du Challenge saison 2024 – 2025

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'un challenge prenant en compte les actions de l'équipe dirigeante, des bénévoles et des salariés d'un club en matière de féminisation de ses effectifs et de dynamique.

Il ne prend pas en compte les performances sportives.

Qui est concerné ?

Le challenge est accessible à tous les clubs civils du Comité Départemental de Loire Atlantique.

Enjeu – But du Challenge

L'objectif du club est de développer la pratique féminine en s'intéressant à son effectif féminin, aux possibilités d'entraînements, de regroupements et de compétitions qui lui sont offertes mais également en favorisant les formations et l'implication dans l'équipe dirigeante. Le challenge est un moyen de donner une image positive du club, d'être reconnu et identifié comme une structure soucieuse de développer le tennis de table à destination des féminines.

Les différentes catégories de clubs

Catégorie 1 : clubs ayant un effectif total ne dépassant pas 55.

Catégorie 2 : clubs ayant un effectif total de plus de 55.

Pour chacune des catégories, le vainqueur du challenge est celui qui cumule le plus de points à l'issue de la saison selon le tableau ci-dessous.

En cas de changement d'effectif total d'un club d'une saison à l'autre entraînant un changement de catégorie, le club conserve les points acquis à la fin de la saison puis intègre la nouvelle catégorie la saison suivante.

Les différents classements

Classement général à l'issue de la saison 2024 – 2025 pour chacune des 2 catégories de clubs.

Classement final à l'issue de 3 saisons (30 juin 2025) pour chacune des 2 catégories de clubs prenant en compte le cumul des points des 3 saisons consécutives (2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025)

Attribution des points

Prise en compte de l'effectif du club au 10 juin 2025.

Critères		Points attribués
% de féminines dans le club par rapport à son effectif total	> 10 %	2
	> 15 %	3
	> 20 %	4
Au moins 25 % de compétitrices dans l'effectif féminin	Bonus	1
Participation au tournoi de simples dames	Par participante (loisir, compétition ou représentant le club)	1
Participation au tournoi de doubles dames	Par participante (loisir, compétition ou représentant le club)	1
Participation au circuit féminin, aux stages départementaux et/ou aux stages vacances	Par participante (loisir, compétition ou représentant le club)	0,5
Participation du club à 5 stages du circuit féminin	Bonus	1
Existence d'une section féminine (toutes formes de pratique exclusivement féminine)		4
Engagement d'une équipe dans le championnat féminin	Par équipe engagée	5

départemental (si entente, répartition des points : 2,5 / 2,5)		
Participation à la structuration du club	Au moins 1 féminine dans le bureau ou CA	1
	Au moins 1 féminine dans l'équipe technique (IC, AF, EF, BPJEPS, DEJEPS, CQP, STAPS)	0,5
	Au moins 1 féminine dans l'équipe d'arbitrage (AC, AR, JA)	0,5
Référent féminin identifié et actif dans le club (missions : relayer les informations à destination des féminines, afficher, sensibiliser, etc.) participant au temps d'échanges → regroupements des référents féminins	Présence à la réunion Vérification par le Comité	1
Formation prise en charge par le club	Par féminine	0,5
Mise en place d'une action spécifique de promotion de la pratique féminine (tournoi féminin, participation à une cause féminine : Odyssea, Virades de l'espoir, etc.)	Par action	1

Publication des résultats

Publications intermédiaires sur le site du Comité.

Publication des 2 vainqueurs du challenge (catégorie 1 et 2) : 30 juin 2025.

Récompenses

A la fin de la saison, les clubs placés en 1ère et 2ème position au classement général dans les catégories 1 et 2 sont chacun récompensés. Libre aux clubs de proposer une action à destination des féminines et le Comité participera au financement

- à hauteur de 300 € (technique, dirigeante, arbitre, bénévole) pour les 1ers
- à hauteur de 150 € (technique, dirigeante, arbitre, bénévole) pour les 2èmes.

Les projets sont à adresser au Comité au plus tard le 31 décembre 2024.

A la fin de 3 saisons consécutives, les clubs placés en 1ère position au classement final dans les catégories 1 et 2 sont récompensés par une table de tennis de table et les clubs placés en 2ème et 3ème position sont chacun récompensés par un bon d'achat Wack Sport de 150 €.

La commission féminine du CDTT44